



Assemblée générale

Distr. générale
23 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 53 de l'ordre du jour

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 65/102 de l'Assemblée générale.
2. Pour préparer sa visite sur le terrain, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a adressé une lettre le 21 juin 2011 au Représentant permanent d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, demandant un accès illimité aux territoires occupés, afin de s'acquitter des obligations que lui a confiées l'Assemblée générale dans sa résolution 65/102, et s'il serait possible de tenir des consultations directes avec les autorités israéliennes concernées sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. Le Comité n'a pas reçu de réponse.
3. Le Comité spécial a été soutenu par divers organismes des Nations Unies dans le cadre de l'exécution de son mandat, précisément le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les bureaux des coordonnateurs résidents en Égypte et en Jordanie, qui ont aidé à organiser la mission.
4. Le Comité spécial a effectué sa toute première visite dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, en traversant la frontière de l'Égypte avec Gaza. Des réunions ont eu lieu du 21 au 25 juillet 2011. Le Comité a aussi organisé des réunions en Jordanie du 26 au 28 juillet 2011. En considération de la situation en République arabe syrienne durant la période pendant laquelle la visite a eu lieu, le Comité spécial s'est entretenu avec des interlocuteurs dans le Golan syrien occupé par visioconférence lors de sa visite en Jordanie. Au cours de sa mission, il a recueilli des témoignages de 53 victimes, témoins ou représentants



d'organisations s'occupant des droits de l'homme dans les territoires occupés. Ces témoignages sont reproduits dans le rapport du Comité spécial qui est transmis à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, conformément à la résolution 65/102.

Département de l'information

5. En application du paragraphe 8 d) de la résolution 65/102, les activités ci-après ont été menées.

6. La Division de l'information et des médias a continué de veiller à ce que les nouvelles et les informations concernant le Comité spécial soient largement diffusées. Les réunions et les déclarations du Comité spécial ont donné lieu à huit communiqués de presse en anglais et en français, qui ont été publiés dans les heures suivant les activités concernées.

7. Les sites en anglais et en français du Centre de nouvelles ont affiché 14 articles décrivant les activités du Comité spécial durant l'année. Ces articles ont été envoyés par courrier électronique aux dizaines de milliers d'abonnés du Centre.

8. La Radio des Nations Unies a présenté des bulletins réguliers et des reportages en huit langues (les six langues officielles, plus le swahili et le portugais) sur les travaux et les activités du Comité spécial et les événements qui y sont associés. Des questions connexes telles que les activités d'implantation des colonies de peuplement israéliennes et la démolition des logements palestiniens, en particulier à Jérusalem-Est, ont également été largement abordées, établies sur la base des commentaires et des observations du Secrétaire général et d'autres fonctionnaires et diplomates de haut niveau. La Radio des Nations Unies a également abordé des questions relatives au blocus israélien de la bande de Gaza, aux activités des rapporteurs spéciaux se rendant dans la région et, de manière générale, à la situation économique et sociale et celle relative aux droits de l'homme des habitants du territoire palestinien occupé.

9. Les services de diffusion de l'Organisation des Nations Unies sur le Web ont assuré la retransmission en direct et à la demande de plus de 65 réunions et manifestations de l'ONU ayant trait à la question de Palestine, notamment celles du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Le Service de télévision et vidéo des Nations Unies a réalisé deux vidéos sur des questions concernant les femmes dans le territoire palestinien occupé. Les vidéos, l'une sur la santé des femmes et l'autre sur leur autonomisation économique, ont été diffusées dans le cadre de son magazine d'information *21st Century* et de sa série *Les Nations Unies en action* et ont été distribuées à plus de 60 organismes de radio et télédiffusion internationaux.